

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE SISE « ZAC DE RETHEL » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RETHEL (08300)

Par arrêté préfectoral n°2022-186 du 19 avril 2022 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société Transports Simon sise ZI de l'Etoile à Rethel (08300) en vue de la construction d'une plateforme logistique, à l'adresse « ZAC de Rethel » sur le territoire de la commune de Rethel (08300) au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera du lundi 16 mai 2022 au lundi 13 juin 2022 inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Rethel – 1 place de la République – 08300 Rethel, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Rethel ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Des observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 19 avril 2022

le préfet,

pour le préfet et par délégation,

le secrétaire général,

Christian VEDELAGO